

reçut qu'un vaillant homme de trente ans plus, était une œuvre bien difficile partout et encore plus à Tahiti. M. Thayer ne s'est pas découragé et n'a pas hésité à entreprendre ce travail, qui a été écrit dans une note insérée au *Messager* du 28 novembre 1879.

Il a fait venir de San Francisco ouvriers et matériaux; il a établi des pontons pour élever des mâts sur le quai; et à force d'énergie et de courage, nous s'est parvenu à l'achèvement de ce splendide ouvrage, qui vient de quitter notre rade après un séjour de 32 mois.

Pour donner plus d'éclat à ce succès, M. Thayer voulut, avant de quitter la colonie, convoquer toute la société de Papéete, les officiers et fonctionnaires à un bal donné à bord même de l'*Ada Iréale*, accostée alors au quai de Fareute pour y faire son eau à la nouvelle signalée.

Aussitôt après la réception des invitations, chacun se prépara avec un empressement qu'explique la rareté de ces fêtes, et la certitude que l'on avait tout d'abord du plaisir que l'on y trouverait.

Rien ne fut épargné pour donner à cette soirée un attrait tout nouveau et auquel il est si difficile de résister à Tahiti.

Dès le matin de la journée du 30 février, des escouades d'ouvriers travaillaient à bord, tandis que les indigènes du district de Pare, tambour en tête, apportaient sur leurs épaules les feuilles de coco, de bananier et de saut (*Cordylus australis*), qui forment, particulièrement à la lumière, les décors les plus variés et offrent à la vue un spectacle vraiment magique.

Des illuminations étaient disposées de place en place, depuis la porte de l'arsenal jusqu'au quai où était accostée l'*Ada Iréale*. Si la passerelle établie entre le bord et la terre, faite à la hâte, laissait un peu à désirer à cause de la hauteur de ce bâtiment de plus de 1,000 tonnes et sur lest, lequel n'était pas aussi l'agréable surprise que causait aux yeux des gens arrivants le spectacle de ce pont immense, déchargé de tout ce qui aurait pu en rappeler le souvenir par des fanfaux de toute sorte, 3 lustres et 500 lanternes vénitienues, qui faisaient encore ressortir les couleurs voyantes des pavillons de toutes les nations formant le plafond et les parois de cette salle de bal improvisée!

L'entrée du flot de la flûte et du Commandant l'Commissaire de la République a été saluée par les fusées et les feux de Bengale préparés à cet effet. Tandis que la musique faisait entendre les accords patriotiques du chant national des arrivants.

Dès que le signal a été donné, les danses ont commencé et ont continué sans interruption jusqu'à minuit, heure de sonnerie. Il est vrai de dire que, pour donner quelque relâche à la fanfare locale, plusieurs personnes, d'un réel talent, se sont fait un plaisir de diriger les danses sur un piano apporté dans ce but; car à Papéete on est infatigable, malgré la température élevée: une danse n'est pas plutôt faite que l'on en attend une seconde avec impatience, surtout lorsque l'on se trouve dans un palais de Mille et une Nuits, auquel sans exagération on pourrait comparer le pont de l'*Ada Iréale*, qui présentait alors l'aspect le plus féerique que l'on puisse imaginer. Je ne parlais pas des toilettes; je me contenterai de dire qu'elles étaient ravissantes et en harmonie avec les visages qui réfléchissaient le bonheur le plus complet. Tout était gai, avenant; et si au milieu de l'animation générale quelques accords inévitables ont été faits aux robes de ces dames, on peut affirmer que les figures n'ont pas cessé jusqu'à la fin de garder leur joyeux sourire.

Le souper avait été préparé par un cuisinier admirable: gâteaux et gourmandises ont dû être saisis. La table était dressée sur le grand panneau, où chacun est venu prendre place à tour de rôle. C'est là que M. Roux, ex-associé de la maison Crawford, a prononcé quelques paroles en s'adressant à M. Thayer, le remerciant au nom de la population de Tahiti du bien que son passage avait fait dans le pays. La reconstruction de ce bâtiment avait, en effet, établi sur la place de Papéete un courant d'affaires assez considérable, malgré les envois de San Francisco. Le travail était aujourd'hui terminé, il n'y avait plus de personnes présentes de se joindre à lui pour souhaiter à M. Thayer bon voyage et réussite complète. Les hourrahs qui suivirent ce petit speech improvisé prouvèrent à l'armateur du bâtiment combien ce souhait était sympathique et partagé.

Pendant que les plus intrépides danseurs étaient allés, eux aussi, se reconforter au buffet, quelques invités, connus pour très-bien chanter, remplirent cet intermède en se faisant entendre, à la demande générale des personnes présentes, et varièrent ainsi les plaisirs de la soirée à laquelle rien ne devait manquer.

Le moment recommença et ne cessa de jouer jusqu'à trois heures du matin, heure à laquelle les invités se retirèrent, un à un, fatigués, mais enchantés, et se répétant à l'envi ces mots de regret et d'espoir: Que c'était joli! Quand cela reviendra-t-il?

Le lendemain dimanche était le jour du départ de l'*Ada Iréale*. Vers midi, la musique de la ville vint chercher M. Thayer au restaurant Kéké et l'accompagna jusqu'à chez lui: elle se rendit ensuite à bord du vapeur *Élé*, mis gracieusement par M. le Commandant Commissaire de la République à la disposition de la mission Crawford pour remorquer l'*Ada Iréale* au-delà des récifs.

Le temps était beau, et le bâtiment, quittant lentement son mouillage à Fareute, traversa dans toute sa longueur la rade de Papéete. Pendant tout ce parcours jusqu'à la grande passe, la musique ne cessa de jouer les airs les plus variés, tandis qu'à terre une grande partie de la population, rassemblée sur les quais, répétait par des salueurs et des hourrahs agités aux adieux des partants.

En somme, comme l'a dit M. Roux, la reconstruction de cet immense navire a été un bienfait pour le pays; le commerce local n'a pu que gagner à cette entreprise vraiment grandiose, que l'Administration a favorisée par tous les moyens en son pouvoir, et où tous les ouvriers de profession ont été appelés. Aussi M. Thayer peut-il être certain que son souvenir ne s'effacera pas de celui de la mémoire de tous les habitants de Tahiti, qui forment pour lui les vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur.

On lit dans le *Courrier de San Francisco* du 31 janvier dernier (édition hebdomadaire):

« Depuis son arrivée à San Francisco en venant de Tahiti, M. E. Lénis, chargé par contrat avec le gouvernement français d'établir un service mensuel de messageries maritimes entre cette ville et Papéete, s'est occupé activement de rechercher les moyens de faire construire ici deux ou trois steamers convenablement aménagés pour faire ce service. Bien que les prérogatives des constructeurs

français et anglais soient moins élevées que celles des constructeurs américains, M. Lénis préférerait voir établir ces steamers à San Francisco, si toutefois la chose est possible sans trop léser ses intérêts. Il est en train de prendre des arrangements dans ce but. Aux termes de son contrat, la nouvelle ligne doit être inaugurée le 1^{er} novembre 1880. La manœuvre des steamers devra être en fer et les bordages en bois. Ce genre de construction est, par lui-même, celui qui convient le mieux sous le rapport de la solidité ainsi qu'à la légèreté. Il a en outre l'avantage de rendre plus faciles les réparations en cas d'avarie à la carène, ce qui peut arriver plus fréquemment dans les parages des mers du Sud où abondent les coraux, et dans des contrées où l'on rencontre difficilement de bons ouvriers forgerons. Si enfin les steamers de la ligne projetée doivent être construits dans notre port, cela fournira de l'emploi à un grand nombre de travailleurs, et il en résultera une impulsion nouvelle pour l'industrie des constructions navales dans le port de San Francisco. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Télégraphes télégraphiques extraits du *Courrier de San Francisco*.

FRANCE.

Paris, 13 janvier. — L'ouverture des Chambres a eu lieu aujourd'hui. M. Dessaux, républicain, président d'âge, a fait un discours très-républicain qui a provoqué des protestations de la part de la droite.

Paris, 13 janvier. — Gambetta a été réélu président de la Chambre des députés par 259 voix sur 308 votants; il y a eu 40 bulletins blancs. Des décrets parus à l'*Officiel* apportent des changements dans 47 préfectures, 30 sous-préfectures et 64 conseils de préfecture.

Paris, 14 janvier. — Bethmont, Brisson et Sénard, anciens vice-présidents de la Chambre des députés, ont été réélus.

Paris, 15 janvier. — La Chambre des députés a réélu le comte de Durbet de Cixre quatrième vice-président. M. de Montgiscard, représentant le département de la Drôme, a été nommé questeur, en remplacement de Gailly, membre du centre gauche. Gambetta, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a remercié la Chambre de l'honneur qu'elle lui faisait en le choisissant à nouveau comme président. Il a été acclamé par tous les groupes de la gauche. On a annoncé que le programme ministériel sera lu vendredi à la Chambre. — L'interpellation de Baudry d'Asson relative à la destination des maires légitimistes de la seconde n'a pas été prise en considération par la Chambre. Avant la clôture de la séance Baudry d'Asson a réitéré son attaque contre le ministère; il a dit que le gouvernement était dans un état de banqueroute politique, et que les mots de: *liberté, égalité et fraternité* devaient être remplacés par *servitude, rapacité et iniquité*. En raison de ce langage, la censure lui a été appliquée.

Paris, 16 janvier. — Le programme du ministère a été lu aujourd'hui aux Chambres. Il établit que le changement qui vient de se produire dans le Cabinet n'a pas pour effet d'indiquer l'intention d'abandonner la politique de prudence si favorable à la marche des affaires intérieures de la France, mais qu'il montre que la France peut s'engager résolument dans la voie des réformes utiles et des innovations successives. Le gouvernement s'appliquera à la réalisation de ces réformes sans précipitation ni hésitation, et il compte, pour atteindre ce but, sur l'appui énergique des Chambres. Il dit que les événements ont fait surgir un certain nombre de questions que ne peuvent être laissées en suspens sans porter préjudice aux intérêts du pays. Pour chacune de ces questions le gouvernement a l'intention d'apporter une solution. Cette déclaration a été vivement applaudie par la gauche. La suite du programme annonce que le gouvernement demandera au Sénat de voter la loi sur l'instruction publique déjà adoptée par la Chambre des députés, et qui devra être complétée par une loi sur l'instruction primaire rédigée conformément aux désirs de la nation. Le gouvernement aura aussi pour mission de choisir avec soin le haut personnel des services administratifs, et de veiller avec vigilance sur les employés inférieurs. Le programme s'exprime ensuite en ces termes: « Nous adhérons à la loi de nos prédecesseurs au sujet du droit de réunion, et nous présenterons une loi sur la presse basée sur la plus large liberté, mais nous établissons l'impartialité, car nous considérons qu'il ne serait pas sage d'exposer la République à des attaques et à des outrages qui n'ont jamais été tolérés par aucun gouvernement. » Il mentionne un vaste programme de travaux publics, le règlement du système domanial et l'achèvement de la reorganisation de l'armée comme étant la tâche dont l'accomplissement soumettra dignement la présente législature. Le programme conclut en disant: « Quant à nous-mêmes, fidèles exécuteurs de vos décisions, nous appliquerons les lois avec modération, impartialité, un esprit libéral, de manière à procurer à la nation les bienfaits indispensables de la paix et de la tranquillité. Nous serons fermes mais conciliants, parce que nous ne désirons pas exciter, mais corriger. (Applaudissements à gauche et très vives ovations à droite.) Nous désirons fonder une République dans laquelle tous les honnêtes Français puissent entrer. Vous nous rendez dans cette noble tâche afin que, par votre mandat législatif, nous ayons le droit de dire (et le voit du peuple de répéter après vous) que le temps a été bien employé et que vous avez bien mérité de la nation. » Le programme a été bien accueilli, principalement à la Chambre des députés. Il ne contient aucun renseignement sur la politique étrangère.

Paris, 22 janvier. — La Chambre des députés a voté l'urgence pour la proposition de Louis Blanc. Cette proposition a pour but d'accorder l'amnistie plénière à toutes les personnes condamnées pour des actes communs sous la Commune.

Paris, 25 janvier. — Pendant la discussion de la loi sur le droit de réunion qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des députés, Louis Blanc a insisté pour que le droit de réunion et d'association soit accordé sans restriction aucune, comme en Angleterre et aux États-Unis.

Paris, 26 janvier. — La Chambre des députés a rejeté aujourd'hui, par 243 voix contre 162, la proposition de Louis Blanc en faveur de l'abrogation de toutes les lois apportées des restrictions dans l'exercice du droit de réunion et d'association.

Paris, 27 janvier. — Les bureaux de la Chambre ont élu une commission, sur la proposition de Louis Blanc, pour étudier la question de l'amnistie plénière. Cinq des membres de cette commission sont en faveur de l'amnistie plénière et huit lui sont opposés.

ANNONCES

GRATUITOUS VACCINATION
Each Monday at 3 o'clock
 a. m., with cow-pox sent by the
 French Hygienic Society.
 35-24. D'VINCENT.

MM. les membres fondateurs de la Société Théâtrale sont informés que la discussion du projet de statuts, ouverte le samedi 21 du courant et continuée dans les séances des 22 et 24 suivants, sera reprise et probablement close demain samedi 28, à 7 h. 1/2 du soir, dans la grande salle de palais de justice.

Ils sont invités à se rendre à cette séance, où il pourra être voté sur l'ensemble du projet dont ils ont eu communication.

*Étude de M^r G. VISCART, notaire à
Papeete.* *Office of Mr. G. VISCART, Notary at
Papeete.*

TO BE SOLD BY PUBLIC AUCTION

En l'étude et par le ministère
de M^r G. Vincent, notaire à Pa-
pécot, le samedi 28 février 1889, à
2 heures de relevée.

1° Une partie de la terre Tubiga, d'une superficie d'environ quinze ares, sis dans la ville de Papete, bornée au nord par la rue de la Petite-Pologne, à l'est par une propriété appartenant à la Mission catholique, au sud par M. Goupil, et à l'ouest par la propriété Bord.

2°. Et les constructions édifiées sur la terre sus-désignée.

Mise à prix : 5.000 fr.

Cette vente a été ordonnée par jugement du Tribunal de première instance du l'apécée, en date du 6 février 1880, rendu sur requête du curateur aux successions et biens vacants, nanti de la succession du sieur Isaac Van Nostrand, de laquelle dépend l'immeuble ci-dessus décrit.

Pour plus amples renseignements, s'adresser soit à M. le Greffier, rue des Beaux-Arts; soit en l'étude, sise au Palais de Justice, de M^e G. Vincent, notaire, dépositaire du cahier des charges.

At the office and by Mr. G. Vincent, Notary at Aperte, on Saturday 28th of February, at 2 o'clock in the afternoon.

1st. A portion of the land Tehipa, having a surface of about fifteen ares, situated in the town of Papete, bounded on the north side by Petite-Poleguez street, on the east by a property belonging to the Catholic Mission, on the south by Mr. Goupil's and on the west by Mr. Boyl's property ;

Upset price, 5,000 fr.

This sale has been ordered by a judgment of the Tribunal of première instance, under the date of the 6th of February, 1880, given upon the request of the Public Administrator, acting for the estate of Mr. Isaac Van Nostrand, to which estate belongs the above mentioned property.

For further information, apply to Public Administrator, 36 Beaux-Arts street, or at the office, situated at the Court of Justice, of Mr. G. Vincent, Notary, where the conditions of sale are deposited.

RÉUNION de la Société LA FRATERNELLE - le mercredi
3 mars prochain, à l'heure habituelle. * * * 20-2-2

PARAU FAANTE.

I te rui i te Tapati i miniri anae i te 23 no Pepuare, ua paiau
te hae van, e te uepa 'toa i nia iho, te laala i Rea i te nua van ra, e te
uepa, faate mai i Tairi i te fore nei i rae parau a te Iloa, e nana e haamau-
a i te toala i iloa la'na.

27

La Société commerciale de l'Océanie a l'honneur d'informer le public qu'elle achète les coprahs secs séchés à raison de 0 fr. 30 (trente

Chaque noix de coque doit être coupée en 8 (huit) morceaux.

To fualte nei te Walefo hoo raa
hoo i Oceania i te taua 'toa, e
hoo pia i te paha mao maitai, e hore
pia e 30 e. (toa raa: conchiusa) Te

kila hōe (oja e ono pene) e e au fau atu
 hoi i le moni i reira ra.
 Ia tapahi kila i le hauri hōe i na po-
 lau e vau.

Feu Valtechia a Tati, suivant une pièce en date du 30 novembre 1875, signée par lui et les mem-

Prés du conseil du district de Tautira,
et déposé au bureau des affaires indigènes, a demandé à faire inscrire au
nom de son petit-fils Arinfaïa
à l'île la terre Toele, sise dans le district
de Tautira, sous-district d'Ati-
tutu. 38

Mni te au i te hoo param papai
- hiri i te mahana 30 no novema
1877, papai hira te iora i raro a'e e te te

krisa toroa no le tapao raa no le malaeina
 ra'ae Tautira, e vaiho hia mai i le
 puka lona no le paeu tahi, ua aa
 mai le taita ra o Faleohia a Tuti i pe-
 aaei, i tonaite hia te ioe a te taita
 o Arifaite a Mamo i ni i le fenua
 o Tuvalu, te vai i te malaeina-iti ra i Afi-
 tautu, i te malaeina ra i Tautira.

Par requête faite par feu Faltobias a Tuli avant son décès, signée de lui et des membres du conseil de district de Tontira, le 30 novembre 1957, le

En 1822, et déposé au bureau des Affaires indigènes, il a demandé à ce que la terre Tiaru et la vallée à tel Nanaïti, siège dans le sous-district de Furuii, district de Taitiā, soient enregistrées au nom de demoiselle Teheura a Metahura.

Mai te na i te hoe ani ran, rava
hia e Paitehia'a-Tati i muh'e i
tosa pohe, ran, e papai hfa-tenua i
raro a'e e fa felia toroa, pe ig apoa ran

no le malagassina no Taulira, i te 30 no
zoverna 1827, e vaiho hia mai i te fan-
toana no le paetu fahili, ua asi mai oia
ia tomile hia te iao e te Tamahine ra o
Teheiora o Motahulira i nia i te fana-
ra i Tiarua e te peho ra o Mauaili, te
vai i te matamanoa-iti ra i Fareril, i te

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Des 19 au 25 février 1880

DATE:	PRESSION THERMOMÈTRE		TEMPÉRATURE			PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	États du ciel	À 6 heures du matin	À 4 heures du soir	Moyenne		
19 fév.	76.37	09.10	39.8	39.8	39.30	26.67	N E
20	76.18	09.15	41.0	39.8	39.40	26.54	N O
21	76.30	09.10	41.5	39.8	39.50	26.75	N O
22	76.33	09.10	40.0	39.8	39.45	26.56	N O
23	76.15	09.10	40.0	39.2	39.70	26.45	N
24	76.10	09.10	40.5	39.2	39.40	26.35	N
25	76.22	09.15	41.0	39.4	39.40	26.40	N E
26	76.22	09.15	41.0	39.2	39.40	26.40	N E

PAPETE — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

Archives PF-Messenger-27/02/1880